

inouï, indigne, monstrueux ! mais pour la honte de leur soutane je dois répondre NON !

Il est rigoureusement prouvé que les bons Frères ont en quelque sorte chassé la malheureuse femme qui hurlait de douleur. Ils n'ont appelé ni médecin, ni prêtre, ni ambulance. Ils ont fait venir une voiture de place et ont jeté leur victime dedans.

Maintenant, vas crever où tu voudras, gueuse ! mais ne nous encombre pas de ta carcasse.

Voilà les actes de ceux qui font épeler leur élèves dans la parabole du *bon Samaritain* !

Voilà les sans-cœur, les sans-famille et les sans-patrie à qui nous sommes forcés de confier nos enfants !

Cette conduite est bien infâme et vous fait bondir d'indignation, n'est-ce pas, Madame ? vous qui joignez à toutes les élégances toutes les délicatesses d'un cœur sensible et bon ; vous qui savez vous priver des services de votre femme de chambre, lorsque vous constatez chez elle une indisposition, même légère, et qui mettriez dans votre propre lit votre laveuse de planchers, si un accident analogue lui arrivait chez vous.

Cette conduite est bien lâche, et vous fait crisper les poings, n'est-ce pas, Monsieur ? vous qui détourneriez brusquement votre cheval, au risque de rompre un brancard et de manquer ainsi un important rendez-vous d'affaires, pour ne pas écraser un chien éclopé.

Cela te semble bien méchant, n'est-ce pas, mon petit bonhomme ? Tu sens vaguement que les très chers Frères ont commis une mauvaise action, et tu t'en étonnes, toi que j'ai vu l'autre jour étancher avec ton mouchoir le sang qui coulait du nez de ton petit camarade, sans craindre de gâter tes beaux habits neufs.

Cela te semble incompréhensible, n'est-ce pas, chère mignonne ? L'étonnement de tes beaux grands yeux doux me dit que tu ne conçois pas une telle cruauté. Et comment la concevrais-tu, toi qui fais avec tant de soins un pansement au bras de ta poupée lorsqu'elle a reçu un choc, et qui lui mets un foulard au cou lorsque le temps fraîchit, de crainte qu'elle ne s'enrhume !

\*\*\*

Ce dramatique événement va-t-il enfin servir de leçon ? Va-t-il ouvrir les yeux aux aveugles volontaires ? Va-t-il inspirer à quelques pères de famille la réflexion que des hommes si insensibles à la douleur et au malheur d'autrui ne peuvent produire que des *sans-cœur* comme eux ? Va-t-il faire comprendre que des avarés assez rapaces pour avoir retenu sur le salaire de la malheureuse qui est morte à leur service

les 0.25 cents de la voiture dans laquelle ils l'ont éloignée de chez eux sont des hommes incapables d'inculquer aucune idée généreuse à la jeunesse ? Va-t-il démontrer l'ignorance de ces bons Frères qui, ayant charge d'âme, ne savent pas administrer les premiers secours en cas d'accident en attendant l'arrivée du médecin ?

Il serait désirable que les parents fissent ces réflexions.

Dans le cas qui nous occupe, les bons Frères ont commis des fautes graves qui engagent leur responsabilité d'une façon indiscutable. Quatre facteurs principaux ont concouru à la catastrophe : Leur négligence, leur ignorance, leur indifférence, leur dureté.

Par leur négligence un vase de lessive a été substitué à un vase d'eau.

Par ignorance, ils n'ont pas su que la lessive est à base de potasse, et qu'il fallait administrer à la patiente de l'eau fortement vinaigrée, de la limonade citrique et de l'eau albumineuse ; tout cela en attendant la venue du médecin qu'ils *devaient* envoyer chercher immédiatement.

Par indifférence, et probablement influencés par un autre sentiment moins avouable, les chers Frères n'ont pas voulu déranger un médecin qui aurait peut-être sauvé la victime, surtout si les soins immédiats mentionnés plus haut lui avaient été donnés.

Par leur dureté, c'est-à-dire par le renvoi de la pauvre femme et par le refus formel de la laisser accompagner par une des femmes présentes, sous le fallacieux prétexte que la besogne pressait, les bons Frères ont couronné leur œuvre. En effet, la malheureuse en proie à de terribles douleurs physiques et à de non moins terribles douleurs morales, affolée a erré au gré de son incohérence morbide.

Conduisez-la où elle voudra, a-t-on dit au cocher. Ce qui équivalait à : débarrassez-nous en.

L'infortunée s'est fait conduire chez le docteur Jacques, rue Amherst ; de là, elle a été transportée à l'hôpital Notre-Dame, puis chez elle, 378 rue Drolet. Le temps qui s'est écoulé entre l'accident et le moment où elle a pu recevoir des soins a rendu tout secours inutile. La pauvre femme est morte après dix jours d'horribles souffrances.

\*\*

J'apprends à l'instant qu'un incendie a éclaté dimanche soir à l'Académie du Mont St Louis. Si je partageais l'opinion de M. l'abbé Marre, je ne manquerais pas de dire que c'est une punition céleste ; Mais, j'avoue très humblement que ma judiciaire